

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 11 MARS 1899.

No. 211

SOMMAIRE :

Enfin ! *Magister* — L'œuvre de désorganisation, *Vieux Rouge* — A la cour du recorder, *Civis* — Encore les bonnes Sœurs, — Une conversion, *Rigolo* — Un abus criant, *Libéral* — Opéra Français, — A travers la vérité, *Rieur* — Ça et là, *Cocardasse* — LE MONDE OU L'ON TRICHE : Les bonneteurs, (*Suite et fin*) *Hogier-Grisson* — Le Paradoxe du lièvre, *Cunisset Carnot* — Le parapluie, *Guy de Maupassant*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

ENFIN !

Ils y viennent tous, lentement mais sûrement.

Pas un n'a la pensée de convenir que nous les avons devancés. Qu'importe, nous songeons plus au pays qu'à nous-mêmes, et notre seul souhait est qu'ils ne se bornent pas à ces premiers mouvements.

Pour être mieux compris, citons d'abord ce que publiait tout récemment le *Courrier du Canada* :

“ C'est une bonne nouvelle que nous venons annoncer à nos lecteurs, L'École Ménagère est fondée, et ses cours vont s'ouvrir dans quelques jours. Il y a bien longtemps que le besoin d'une institution de ce genre se fait sentir et que tout le monde la demande.

“ Aujourd'hui enfin l'œuvre existe, approuvée par l'autorité diocésaine, encouragée par le gouvernement provincial, et placée sous l'habile direction des Dames Religieuses Franciscaines.

“ On sait que cette communauté dirige déjà en Belgique une école de ce genre, que Mgr l'archevêque de Québec a visitée il y a quelques années. Elle lui avait plu beaucoup, et il s'était promis d'en favoriser l'établissement à Québec, dès que les circonstances le permettraient,